Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2017-25** **05/01/2017**

Date de mise en application : 05/01/2017
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 05/01/2017
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidature pour le poste de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie.

Avis de vacance de l’emploi de directeur régional de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt (Normandie)

JORF n°0004 du 5 janvier 2017

L’emploi de directeur régional de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt de la région Normandie est déclaré susceptible d’être vacant.

Sous l’autorité du préfet de région et sous réserve des compétences des préfets de département et des compétences confiées à d’autres services ou établissements publics de l’Etat, le directeur régional de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt est chargé de la mise en œuvre des politiques du ministère de l’agriculture, de l’agroalimentaire et de la forêt. Il est en outre le représentant territorial délégué de l’Etablissement des produits de l’agriculture et de la mer (FranceAgriMer).

Sous l’autorité du ministre chargé de l’agriculture, le directeur régional assure également l’autorité académique dans le domaine de l’enseignement technique agricole. Il participe à la mise en œuvre des politiques de l’enseignement supérieur agricole ainsi qu’à l’établissement et à la diffusion des statistiques et des données économiques agricoles, forestières, agroalimentaires et agro-environnementales.

Le candidat doit avoir une très bonne connaissance du fonctionnement des services déconcentrés et des secteurs d’activité du ministère. Il doit en outre faire preuve d’une aptitude marquée au management, à la communication, au dialogue et à la négociation afin de susciter les collaborations avec d’autres structures et de mobiliser les équipes. Une expérience confirmée dans un poste à responsabilité en services déconcentrés est requise.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d’accès aux emplois de direction de l’administration territoriale de l’Etat régis par le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l’administration territoriale de l’Etat.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l’agriculture, de l’agroalimentaire et de la forêt (tél. : 01-49-55-81-80).

Les dossiers de candidature, composés d’une lettre de motivation et d’un curriculum vitae, doivent être transmis, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l’agriculture, de l’agroalimentaire et de la forêt, à l’attention de la Secrétaire générale, avec copie à la délégation à la mobilité et aux carrières, 78, rue de Varenne, 75349 Paris Cedex 07 SP.